LES BREVES :

L'appartement type F4 au-dessus de l'ancienne école a été loué à la famille Orliaguet – Thevenet et leurs enfants. Nous leur souhaitons la bienvenue.



Vire sur Lot a été depuis cet été la cible de nombreuses incivilités. Pendant les mois de juillet et août, un groupes de jeunes s'est installé sous le pont de Vire ainsi qu'aux alentours et nous a laissé de nombreuses dégradations ainsi que des détritus. Madame le maire est intervenue sur le site accompagné par certains conseillers. Elle leur a demandé d'être respectueux des lieux et du voisinage.

Le 24 septembre, la porte de l'école a été fracturée et quelques jours plus tard, c'est le local de l'agent communal qui a été vandalisé. Du matériel a été volé.
Une plainte a été déposée par Mme Le Maire à la gendarmerie de Puy l'Evêque.

La mairie appelle la population à être vigilante et à alerter la gendarmerie de Puy l'Evêque en cas de comportement douteux.

………………………………………………………………………………..

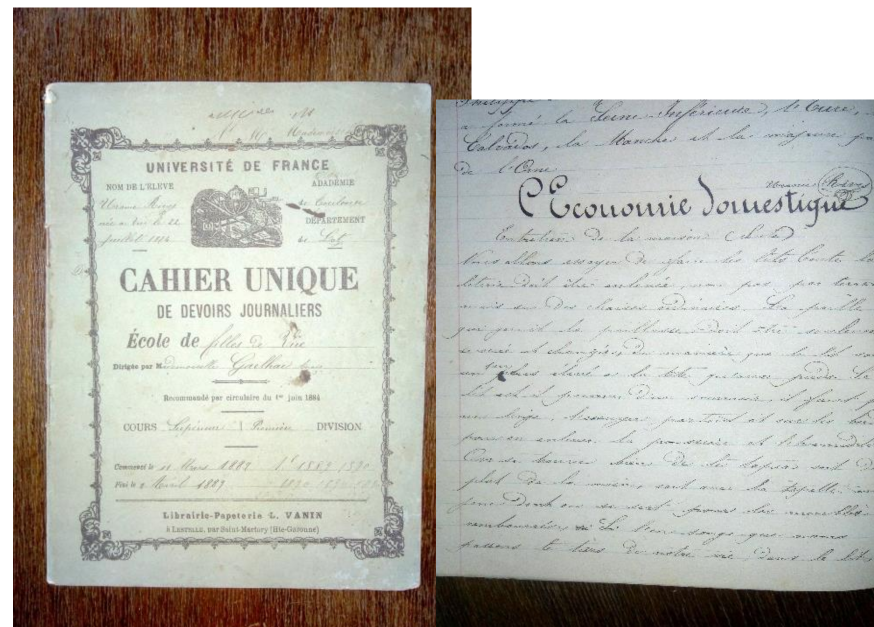
CARNET NOIR

Décès le 23 juin 2020 de Madame Maury Geneviève née Pénenq.
Décès le 08 juillet 2020 de Madame Soulie Josette.
Décès le 23 juillet 2020 de Madame Bousquet Denise née Philip.
Décès le 24 aout 2020 de Monsieur Jean Claude Durou.
Décès le 22 septembre 2020 de Monsieur Ferrero Francis.

Madame le Maire ainsi que les élus présentent leurs sincères condoléances aux familles.

………………………………………………………………………………..

UN PETIT BOUT D'HISTOIRE



Trouvé dans une des maisons de Vire-sur-lot, un cahier d'école d'une Viroise datant de 1889 relatant un cours d'économie domestique « comment changer son lit en paille ».

Si vous avez en votre possession, un petit bout d'histoire de notre village (photo, histoire....) n'hésitez pas à nous contacter pour le prochain bulletin (Mme ROUSSILLES Amélie : 06.42.30.34.59) merci

LE BULLETIN MUNICIPAL N°2

Commune
de
Vire-sur-Lot



La Mairie est ouverte le mardi, mercredi et jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Tél: 05.65.24.62.04

mairie-de-vire-sur-lot@wanadoo.fr

Mme Le Maire est disponible sur rendez-vous

La fin de l'été a sonné, c'est l'heure des vendanges dans le paysage Virois. Nous avons la chance de compter de nombreux domaines sur la commune, ainsi qu'une pépinière viticole



....

Le 20/08/2020, Madame le Maire, récemment élue, a célébré le premier mariage de son mandat entre

Mademoiselle Félicie Toulemonde et Monsieur Emilien Fromentin

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur



....

Bienvenue à Yattouche Chelsea née le 03 avril 2020

....

PROJETS EN COURS

La mairie a acheté le terrain face à l'église pour l'agrandissement du cimetière. Nous sommes en attente de réponse à l'appel à candidature des maîtres d'œuvre.

Pour l'étude de faisabilité du pôle de santé, l'architecte a été choisi suite à un appel d'offre. Il est venu dernièrement faire les métrés. La commune est en attente de son rapport.

Avec la participation du SDAIL, le conseil municipal a voté pour la mise en sécurité de la portion de route D8 entre Vire sur Lot et Puy l'Evêque. Toutes les priorités à droite seront transformées en céder le passage et Stop. Un panneau pédagogique (indicateur de vitesse) sera posé à l'entrée du Port de Vire. Une subvention des amendes de police a été accordée par la communauté des communes.

AGENDA

l'Ensemble La Girandola a donné un concert de musique baroque du XVIIe et XVIIIe siècle, organisé à l'église de Vire sur Lot le lundi 27 juillet 2020 à 18 h 30. Venu nombreux le public a pu apprécier chaque interprétation tout au long du concert.



L'atelier des arts de Vire est heureux de vous annoncer son prochain vernissage le samedi 17 octobre à 11h30 suivi de son exposition ouverte jusqu'à 19h00 le dimanche 18 octobre 2020 à la salle des fêtes de Vire sur Lot. Madame Le Maire prodigue les cours de peinture en tant que bénévole.

Une foire d'automne se tiendra sur la place de la salle des Fêtes le samedi 07 et le dimanche 08 novembre 2020.

Il est prévu également un marché de Noel pour petits et grands le week end du 12 et 13 décembre 2020

Toutes ces manifestations se font dans le respect des normes sanitaires de sécurité. Les dérogations pour les festivités seront demandées par Mme Le maire à la préfecture du Lot.

....

Pour rappel, nous vous informons que les déchets ne pouvant pas être déposés dans les conteneurs gris ou verts de la commune, trop volumineux tel que appareil électroménager, mobilier... ou nocifs et que leur traitement nécessite des équipements spécialisés tel que polystyrène, reste de chantier, peinture... doivent être amenés impérativement à la déchetterie de Puy l'Evêque située à côté de l'ancienne gare.

Sur Place vous accédez directement avec votre véhicule aux quais de répartition ou vous pourrez déposer vos déchets dans les bennes réservées à cet effet. Un agent est à votre disposition pour vous conseiller et vous guider.
La déchetterie de Puy l'évêque vous accueille :

Lundi : de 14h00 à 18h00
Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Jeudi : de 14h00 à18h00
Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

....

Pour information la location de la salle des fêtes est soumise à une demande d'autorisation à la préfecture du Lot. Son coût est pour les résidents de Vire sur Lot de 100 € et pour les non-résidents 160 €.

....

Comme précisé dans le bulletin précédent, Madame le Maire rappelle que par souci de sécurité, les haies et les arbres doivent être taillés impérativement. Un arrêté municipal va être pris prochainement.